

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **22**

Votants **27**

OBJET :

CESSION DE PARCELLES STEP

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,
MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

M. Jacky FORET

M. Maxime GIBERT

Mme Marie-Christine LACROIX

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

Mme Brigitte HUET

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Cécile GIBERT

Mme Jessica SALADIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Une délibération a été prise le 13 novembre 2023 puis le 10 février 2025 concernant la cession de la parcelle YA62 à la CARPF pour la réalisation de la STEP.

Il convient de modifier ces délibérations avec les nouveaux numéros de parcelles identifiées par GEOSAT suite à la division des parcelles YA62 et ZH24

Les parcelles à céder à la CARPF sont donc les parcelles :

- YA88
- YA89
- ZH37
- YA91

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

ACCEPTE – à l'unanimité, la cession à l'euro symbolique des parcelles YA88, YA89, ZH 37 et YA91, à la communauté d'agglomération pour la STEP.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **22**

Votants **27**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

OBJET :

**MODIFICATION
DU TABLEAU
DES EMPLOIS,
CREATION DE
POSTES SUITE A
AVANCEMENT
DE GRADE**

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,
MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

M. Jacky FORET

donne pouvoir à

Mme Brigitte HUET

M. Maxime GIBERT

donne pouvoir à

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à

Mme Marie-Cécile GIBERT

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

Mme Jessica SALADIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Des agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 30/2007 en date du 09 mai 2007 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade, après avis du Comité Technique en date du 15 janvier 2009,

Vu l'arrêté de Monsieur Le Maire de Saint-Mard en date du 07 décembre 2021, portant détermination des Lignes Directrices de Gestion, après avis du Comité Technique en date du 6 décembre 2021

Vu le tableau des emplois de la commune mis à jour,

Considérant la possibilité pour les agents titulaires de la collectivité de bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté,

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

Considérant qu'au titre de l'année 2026, il peut être proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (grade d'avancement)

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE — la modification du tableau des emplois de la commune et par conséquent la création de deux postes d'adjoints technique principal de 2ème classe

SIGNALE — que les crédits nécessaires à la rémunération des agents recrutés at aux charges sociales s'y rapportant sont prévus au budget de la commune, aux chapitre ct article prévus à cet effet.

DIT — que par conséquent seront supprimés du tableau des emplois deux postes d'adjoint technique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **22**

Votants **27**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

OBJET :

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,
MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

M. Jacky FORET

donne pouvoir à

Mme Brigitte HUET

M. Maxime GIBERT

donne pouvoir à

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à

Mme Marie-Cécile GIBERT

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

Mme Jessica SALADIN

DÉLÉGUÉS SDESM

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Le Maire propose au Conseil Municipal de nommer les délégués devant représenter la Commune au SDESM.

- 2 délégués titulaires : MM. DOMETZ Daniel, Felix NIKOU

- 1 délégué suppléant : MM. SIMONOT Eric.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

AUTORISE : - Ces nominations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

Le Maire,



Daniel DOMETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **22**

Votants **27**

OBJET :

**DÉLÉGUÉS
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
DU COLLEGE DE
SAINT-MARD**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,
MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

M. Jacky FORET

M. Maxime GIBERT

Mme Marie-Christine LACROIX

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

Mme Brigitte HUET

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Cécile GIBERT

Mme Jessica SALADIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal la Commission du Syndicat Intercommunal du Collège de Saint-Mard.

SI CES ST MARD

Titulaires :

Daniel DOMETZ

Malika AZZIZI

Suppléants :

Yann CORENTHIN

Habeeba MAJCHRZAK

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 20/2026 du 31/03/2026

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal** :

ADOpte – à l'unanimité ladite Commission.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **22**

Votants **27**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

OBJET :

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,

MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

M. Jacky FORET

donne pouvoir à

Mme Brigitte HUET

M. Maxime GIBERT

donne pouvoir à

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à

Mme Marie-Cécile GIBERT

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

Mme Jessica SALADIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la commission d'Appel d'Offres.

Appel d'offres

Président :

Daniel DOMETZ

Titulaires :

Philippe LEPROUST

Virginie HABIB

Nadeige CASSAR

Brigitte HUET

Marie-Cécile GIBERT

Suppléants :

Jacky FORET

Gladys HATCHI-HILDERAL

José ALGABA

Sonia SAOUDI

Jorge DIAS

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°14/2026 du 31/03/2026.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal** :

ADOpte – à l'unanimité ladite Commission.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**Présents **22**Votants **27**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026****OBJET :**

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,
MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

M. Jacky FORET

donne pouvoir à

Mme Brigitte HUET

M. Maxime GIBERT

donne pouvoir à

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à

Mme Marie-Cécile GIBERT

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

Mme Jessica SALADIN

REPRESENTANT
GROUPEMENT
D'INTERET
PUBLIC ID 77

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Vu la décision 05/2024 décidant d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public «ID77 »

PROPOSE - que Monsieur Daniel DOMETZ soit le représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale du GIP « ID77 »

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal :****ADOpte** – à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire**Reçu en**
Sous-préfecture**Le :****Publié ou Notifié****Le :**

Le Maire,



Daniel DOMETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **22**

Votants **27**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

OBJET :

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,

MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

M. Jacky FORET

donne pouvoir à

Mme Brigitte HUET

M. Maxime GIBERT

donne pouvoir à

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à

Mme Marie-Cécile GIBERT

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

Mme Jessica SALADIN

**CORRESPONDANT
DÉFENSE**

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Créé en 2001, le correspondant défense (CORDEF) est un élu municipal désigné par Le Maire pour incarner, au sein de la commune, le lien entre les forces armées et la Nation.

Relais d'information et d'action, le correspondant défense a notamment vocation à :

- Informer les habitants sur les enjeux de défense, le parcours de citoyenneté et les dispositifs d'engagement
- Sensibiliser les jeunes générations aux valeurs de la République et aux missions des armées
- Animer des initiatives locales pour renforcer l'esprit de défense et de cohésion nationale

Le correspondant défense est désigné sur proposition du Maire, par délibération du conseil municipal, parmi ses membres

Le Maire propose Monsieur Jacky FORET

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal** :

ADOpte – à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,


Daniel DOMETZ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **22**

Votants **27**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

OBJET :

**DONATION
PARCELLE ZA84 A
LA COMMUNE**

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,

MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

M. Jacky FORET

donne pouvoir à

Mme Brigitte HUET

M. Maxime GIBERT

donne pouvoir à

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à

Mme Marie-Cécile GIBERT

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

Mme Jessica SALADIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur et Madame BÉLOUIS Maurice et Monique, propriétaires d'une parcelle cadastrée ZA84 d'une contenance de 820 m² Lieudit les Plantes, souhaitent faire une donation de cette parcelle à la commune de Saint-Mard,

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'ACCEPTER – la donation, au profit de la commune de Saint-Mard, par Monsieur et Madame BÉLOUIS, propriétaires indivis, des parcelles ZA84, Lieudit les Plantes,

D'AUTORISER – Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération

DE CONFIER – à l'étude AERONOT, 2 rue Françoise Dolto 77230 DAMMARTIN-EN-GOELE, la rédaction des actes afférents à cette donation

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

DE PRENDRE – en charge les frais d'enregistrement et d'actes notariés correspondant à cette donation

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Daniel DOMETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **22**

Votants **27**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

OBJET :

**REMBOURSEMENT
FRAIS
ELECTRICITE ET
EAU GYMNASSE
ARMAND LANOUX**

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,

MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

M. Jacky FORET

donne pouvoir à

Mme Brigitte HUET

M. Maxime GIBERT

donne pouvoir à

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à

Mme Marie-Cécile GIBERT

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

Mme Jessica SALADIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Le Gymnase Armand Lanoux appartient au Syndicat Intercommunal du Collège de Saint-Mard et les différents compteurs sont enregistrés au nom de la commune.

Le Syndicat nous rembourse donc les consommations concernant le gymnase.

Pour l'année 2025, le montant à rembourser s'élève à 4.652,51 €

- Electricité : 3.186,65 €

- Eau : 1.465,86 €

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE – Le Maire à encaisser ce remboursement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

Le Maire,



Daniel DOMETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **22**

Votants **27**

OBJET :

**JURY CRIMINEL
2027**

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,

MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

M. Jacky FORET

donne pouvoir à

Mme Brigitte HUET

M. Maxime GIBERT

donne pouvoir à

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à

Mme Marie-Cécile GIBERT

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

Mme Jessica SALADIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2026 CAB/BRE 662, relatif à la formation du jury criminel pour l'année 2027 ; il a été procédé au tirage au sort sur les listes électorales des personnes suivantes :

- Mme FUSTEC Victoria, née 22/04/2002 à Tremblay-en-France (93), domiciliée 35 rue Montaubert

- Mme CANOU Marine, née le 20/11/1988 à Le Blanc-Mesnil (93), domiciliée 70 rue Montaubert

- Monsieur ABBAS M'hamed, né le 14/04/1974 à ECH CHELIFF (ALGÉRIE), domicilié 3C rue Victor Hugo

- Madame MIGNOT nom d'usage DERUFFE Lydia, née le 03/05/1954 à Blangy (76), domiciliée 6 allée du Square

- Monsieur POUGIN Dominique, né le 04/02/1963 à Pointe-à-Pitre (97), domicilié au 9 chemin du Château

- Madame HERVE Manon, née le 25/07/1995 à Le Blanc-Mesnil (93), domiciliée 87 allée Gabriel Fauré

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Daniel DOMETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice **27**

Présents **22**

Votants **27**

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

OBJET :

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,

MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

M. Jacky FORET

donne pouvoir à

Mme Brigitte HUET

M. Maxime GIBERT

donne pouvoir à

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Christine LACROIX

donne pouvoir à

Mme Marie-Cécile GIBERT

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

Mme Jessica SALADIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

**DESIGNATION
DES
CONSEILLERS
MUNICIPAUX
DELEGUES ET
DES
DELEGATIONS DE
FONCTION**

L'Article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le Maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou membres du conseil municipal.

En l'espèce, le conseil municipal a fixé le nombre de conseillers délégués, procédé à leurs désignations et leur a attribué des fonctions. Le conseil municipal a également attribué des fonctions aux adjoints.

Or, d'une part aucune disposition légale ou réglementaire ne donne compétence au conseil municipal pour créer des « postes » de conseillers délégués et procéder à leurs désignations. La fonction de conseiller délégué procède de la seule compétence du maire à déléguer une partie de ses fonctions à un conseiller municipal. D'autre part, seul le maire est compétent pour déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ou membres du conseil municipal.

Par conséquent, les délibérations n° 07/2026 du 22 mars 2026 et n° 13/2026 du 31 mars 2026 sont retirés.

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture
Le :**

**Publié ou Notifié
Le :**

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE – le retrait des délibérations n° 07/2026 du 22 mars 2026 et n° 13/2026 du 31 mars 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



Daniel DOMETZ



Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260528-36_2026-DE

Berger
Levrault
07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice 27

Présents 22

Votants 27

L'an deux mil vingt-six

Le : **Jeudi 28 mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-MARD**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

Sous la présidence de M. **Daniel DOMETZ**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **18 Mai 2026**

OBJET :

Présents : MMES AZZIZI, CASSAR, DUCHEINE, GIBERT, HABIB, HATCHI-HILDERAL, HUET, LAPOSTOLET, LARAME, MAJCHRZAK, RENAUDET, SALADIN, SOUADI,
MM. ALGABA, CASCARINO, DIAS, DAUDIER, DJOUADI, DOMETZ, LE GALLOU, LEPROUST, SIMONOT,

DÉSIGNATION

DES DÉLÉGUÉS DE

LA COMMISSION

DES IMPÔTS

Absents représentés :

M. Yann CORENTHIN

M. Jacky FORET

M. Maxime GIBERT

Mme Marie-Christine LACROIX

M. Félix NIKOU

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

donne pouvoir à

Mme Habeeba MAJCHRZAK

Mme Brigitte HUET

Mme Virginie HABIB

Mme Marie-Cécile GIBERT

Mme Jessica SALADIN

Secrétaire de Séance : Monsieur Sébastien DAUDIER.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal les délégués de la Commission des Impôts (tableau annexé).

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal :**

ADOpte – à l'unanimité ladite Commission.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Daniel DOMETZ

Certifié exécutoire

**Reçu en
Sous-préfecture**

Le :

Publié ou Notifié

Commune de SAINT-MARD

Par délibération n° 38/2026..... en date du 28/05/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1 M.	FORET	Jacky	05/03/1947	90 rue Georges Bizet 77230 SAINT-MARD	TF
2 MME	AZZIZI	Malika	17/12/1975	1 chemin de la mare 77230 SAINT-MARD	TF
3 MME	CASSAR	Nadeige	30/05/1972	31 rue Daniele Casanova 77230 SAINT-MARD	TF
4 MME	HABIB	Virginie	31/07/1971	12 rue du Moutiers 77230 SAINT-MARD	TF
5 MME	GIBERT	Marie-Cécile	22/01/1961	21 rue de la Mairie 77230 SAINT-MARD	TF
6 M.	DJOUADI	Kadir	30/06/1988	49 allée de l'orme touzé 77230 SAINT-MARD	TF
7 MME	DUHEINE	Laurie	14/09/1978	1 chemin de la friche 77230 SAINT-MARD	TF
8 MME	LEFEVRE	Marie-France	20/10/1947	27 allée de l'orme touzé 77230 SAINT-MARD	TF
9 MME	HUET	Brigitte	23/06/1966	25 allée de l'Orme Touzé 77230 SAINT-MARD	TF
10 M.	CHERON	Didier	01/10/1953	83 rue Montaubert 77230 SAINT-MARD	TF
11 MME	DAUDIER	Carole	08/03/1978	10 chemin de la mare 77230 SAINT-MARD	TF

Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 077-217704204-20260528-36_2026-DE

Berger
Levrault



Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
12 M.	LEPROUST	Philippe	06/12/1954	2 place de la source 77230 SAINT-MARD	TF
13 M.	SIMONOT	Eric	09/08/1966	1 bis chemin de la procession 77230 SAINT-MARD	TF
14 M.	DETRY	Louis	27/02/1948	44 rue Montaubert 77230 SAINT-MARD	TF
15 M.	CASCARINO	Jean-Luc	28/05/1958	45 allée des pivoinés 77230 SAINT-MARD	TF
16 M.	HUET	Michel	03/05/1958	25 allée de l'Orme Touzé 77230 SAINT-MARD	TF
17 M.	NIKOU	Félix	05/10/1951	1 rue de la saussate fleurie 77230 SAINT-MARD	TF
18 M.	LE GALLOU	Jean-Pierre	09/02/1962	33 allée des glycines 77230 SAINT-MARD	TF
19 M.	LAPOSTOLET	Maxime	13/09/1980	54 B rue Monatubert 77230 SAINT-MARD	TF
20 MME	MARTIN	Nicole	02/04/1946	55 allée Antonio Vivaldi 77230 SAINT-MARD	TF
21 M.	DAUDIER	Sébastien	21/06/1979	10 chemin de la mare 77230 SAINT-MARD	TF
22 M.	GIBERT	Maxime	20/10/2001	12 rue du moutiers 77230 SAINT-MARD	TF
23 M.	HANNOFF	Michel	22/03/1947	52 allée des pivoinés 77230 SAINT-MARD	TF
24 M.	CHERON	Yves	26/05/1952	55 rue Montaubert 77230 SAINT-MARD	TF
25 M.	LOUBERT	Gilbert	18/10/1940	27 rue du docteur roux 77230 SAINT-MARD	TF
26 M.	CARBONNAUX	Christian	26/07/1948	3 rue du moutiers 77230 SAINT-MARD	TF
27 M.	RONDEL	Jacques	10/11/1936	7 rue Jean de la Fontaine	TF
28 MME	CORVISIER	Jeanine	23/06/1946	88 route de Jullily 77230 SAINT-MARD	TF
29 M.	LANDRAU	Georges	24/05/1935	6 rue du docteur roux 77230 SAINT-MARD	TF
30 M.	VAN MOORLEGHEM	Florian	21/07/1949	26 rue du vieux château 77230 SAINT-MARD	TF
31 M.	POULAIN	Daniel	12/04/1945	117 allée des dahlias 77230 SAINT-MARD	TF
32 M.	DETRY	Jacques	12/10/1950	67 BIS rue Montaubert 77230 SAINT-MARD	TF

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	ALGABA	Céline	celine.algaba@saintmard77.fr	01.60.03.86.77
	ROBIN-HENRY	Nelly	urbanisme@saintmard77.fr	01.60.03.86.56